

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2e.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Dennuques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de  
64 francs pour l'année. } plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 27					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 degr. dessous zéro.	62 degrés.	70 <sup>8</sup> milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
6 heures 58 m.	0 heu.	5 heures 15 m. 16 23 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 27 février 1840.

## CRISE MINISTÉRIELLE.

Nous voilà encore une fois livrés aux chances d'une nouvelle crise ministérielle; comment en sortirons-nous? Bien habiles seraient ceux qui pourraient l'apprendre au pays. Nous vivons dans un temps où toutes les notions gouvernementales sont confondues; on se dispute le pouvoir sans oser le fixer. La royauté cherche à le concentrer en ses mains, elle sent qu'il lui échappe; le parlement ne veut pas le lui livrer, mais il ne sait ni s'en saisir ni en user. Il faudra pourtant bien que cette indécision cesse; le pire de tous les états est celui dans lequel il n'y a nulle part volonté prépondérante, unité de vues, de direction, car alors on tombe dans l'anarchie ou dans l'impuissance. Que faisons-nous de notre force depuis 1830? à quoi l'employons-nous? A rien d'utile assurément. Les choses sont arrivées à ce point qu'il semble qu'on débite des lieux-communs quand on parle de la souffrance de tous les intérêts, de la stagnation du commerce, de la détresse industrielle. La crise ministérielle ne servira certainement pas à rendre de l'énergie aux affaires; d'ailleurs tout se lie: la torpeur est-elle au sommet de l'Etat, elle pénètre jusque dans les masses. Rien ne s'achève en France, rien ne se résout, et pourtant que de graves intérêts appellent une solution!

Nos colonies s'indignent de l'état précaire qu'on leur a fait, nos propriétaires de sucreries indigènes sont toujours en émoi, la question des rentes semble sans cesse revenir pour être ajournée; chemins de fer, canaux, tout languit. Nous jetons dans l'Afrique des hommes et de l'or; nous y vivons au jour le jour, sans avoir rien de prévu, rien d'arrêté. En vérité, il semble que nous n'osions plus toucher à rien; les choses sont ainsi arrangées qu'on ne sait plus comment on arrivera à remettre les affaires générales en mouvement.

Au moment où le ministère du 12 mai abandonne le pouvoir, il est bon, ce nous semble, d'examiner dans quelles circonstances il l'a pris. Que voulait le pays? que voulait la chambre des députés? Une modification sérieuse dans la direction gouvernementale. Le ministère du 12 avril avait succombé sous l'accusation de servilisme et de corruption; on l'accusait de ne pas avoir de volonté qui lui fût propre, de n'être que l'agent complaisant de la pensée royale, de corrompre la vérité du gouvernement représentatif. C'est sous le poids de ces reproches qu'il s'est retiré. Quand son héritage fut offert aux prétendants ministériels, que fit l'opinion? Elle réclama l'exécution de certaines promesses faites par la coalition; la presse formula ses prétentions; divers programmes furent présentés et discutés, élaborés longuement, brisés hâtivement. Alors les lois de septembre étaient abandonnées aux géométries, la conversion promise, la réforme électorale réservée; on voulait au système personnel opposer un système progressif, ceci est certain et positif; indirectement on cherchait à lier le roi par des engagements formels, et de même que M. Thiers se trouvait serré par le parlement, de même il voulait se bien poser vis-à-vis de la royauté, c'est-à-dire faire sa part de pouvoir et de libre arbitre.

Pendant ces discussions fastidieuses, empreintes de sou-

## Chronique Musicale.

CONCERT DE M<sup>me</sup> D'ALBERTI ET DE M. ALEX. BILLET. — M. LEVASSEUR.

Les honneurs du concert donné vendredi dernier à l'hôtel du Nord, et où se trouvait toute la société fashionable de nos salons, ont été sans contredit pour M. Alex. Billet. Ce jeune pianiste, doué d'une rare organisation musicale, a mérité d'enthousiasmes applaudissements par la verve, la netteté et le prestige de son jeu. Les effets qu'il tire de son piano sont d'une grande puissance par l'ampleur de son qu'il imprime à ses accompagnements, sans nuire cependant à la pureté de son chant, toujours limpide, plein de naturel et d'expression. A la manière dont il se joue des difficultés les plus ardues, à la vigueur et au brillant de son doigté, à son style large, abrupte et plein de fougue, nous avons reconnu là l'école de Thalberg, école d'un abord rude et difficile, il est vrai, mais où les artistes d'élite, et qui sentent en eux le feu sacré, aiment à s'aventurer, certains qu'ils sont d'y trouver de glorieux et incontestables succès. Cette école, nous le savons, est beaucoup attaquée aujourd'hui, mais ce n'est que par les médiocrités. Les seuls défauts qu'on pourrait lui reprocher, c'est de vouloir souvent demander au piano des effets qu'il ne peut toujours donner. Mais aussi, en se mettant en garde contre l'exagération et en maintenant la difficulté dans des bornes raisonnables, on peut arriver par ce moyen à sortir des sentiers battus et à trouver des effets heureux et inattendus.

M. Billet a exécuté le grand concerto de Weber en *fa* mineur, et des fantaisies de sa composition sur des thèmes du *Mariage de Figaro*. Nous remercions M. Billet de nous avoir fait entendre de cette savante et large musique de Weber, de préférence à ces éternelles et insipides variations, sans mélodie et sans idées, qui reviennent beaucoup trop souvent dans nos concerts. Beaucoup d'hommes qui depuis cinquante ans ont jeté le plus d'idées supérieures et profondes dans le monde musical. — Nous ne parlons pas de Rossini et de Meyerbeer, appartenant exclusivement au théâtre. — Et cependant n'est-il pas vraiment inconcevable que nous n'entendions presque jamais dans nos concerts la musique de ces grands maîtres? Aussi M. Billet a-t-il été vivement ap-

pluse, cauteleuses, l'émeute gronda, elle jeta ses réclamations intempestives au milieu du conflit; la royauté feignit de se croire en péril, elle fit appel aux dévouements de MM. Dufaure, Sauzet et Passy; la coalition fut brisée, et le ministère du 12 mai inauguré.

Les impressions produites par l'émeute furent passagères; on la regarda comme un incident né de la misère des classes ouvrières, né également des dissidences étalées dans de hautes régions. Les esprits furent bientôt rassés, les prétentions parlementaires reprirent leur cours; c'est là ce que la royauté ne sut pas comprendre, pas plus que ses ministres.

En France, on ne gouverne pas long-temps avec la peur; la majorité du pays n'est pas facilement dupe des machiavéliques combinaisons des hommes d'état; aussi, après quelques mois, le ministère du 12 mai parut-il dans toute son impuissance. A ceux qui lui demandaient s'il continuerait le 15 avril, il ne savait que répondre; il caressait les doctrinaires et les 221 sans pouvoir s'en faire accepter, puis il penchait parfois vers la gauche sans lui donner satisfaction; placé entre ces deux forces, il s'avantait isolé et timide; évidemment il devait bientôt tomber. En politique, quand on ne sait pas où l'on va, on s'égaré; on fait plus, on se perd.

Le ministère du 12 mai aurait voulu parfois ne pas continuer le 15 avril; mais il avait peur de la cour, et à chaque oscillation le *Journal des Débats* le menaçait. Ainsi nous l'avons vu, après les troubles de mai, accepter les traditions des ministères précédents sur la compétence de la cour des pairs; nous l'avons vu, comme ses prédécesseurs, donner des fonctions à des députés pour s'assurer leurs voix; nous l'avons vu encourager M. Duchâtel dans ses illégalités envers les condamnés politiques; nous l'avons vu applaudir aux violences de M. le préfet de l'Arriège. Sans force devant la chambre, que pouvait-il opposer aux volontés de la cour? comment pouvait-il lutter avec elle? Aussi, quand la couronna parla dotation, se garda-t-il de l'éclairer. Il accepta sans murmurer la tâche qu'on lui imposait, il croyait ainsi se rendre inexpugnable; mais il montait à son origine, il avait un principe.

Qu'avait-on reproché au ministère Molé? de vouloir ramener le pays aux vieilles traditions, de céder aux appétits cupides des gens de cour, d'être favorable aux apanages, aux dotations. Accepter la présentation du projet de dotation, c'était donc répudier les conditions de son avènement au pouvoir. Qu'arriva-t-il? c'est qu'il se trouva faible devant l'opinion, c'est qu'il fut battu avant le combat, c'est qu'il se présenta sans force et sans courage devant la chambre; c'est qu'enfin il fut cloué sur son banc de douleur, sans oser même balbutier une parole pour engager la discussion. La royauté lui gardera rancune long-temps d'une aussi honteuse défaite, nous le concevons, car jamais elle n'a eu à subir pareil échec.

La chute du ministère vient donc de sa faiblesse, et sa faiblesse tire sa source de l'absence de tout système. Si le ministère du 12 mai avait compris sa position, s'il ne s'était pas joué des principes parlementaires, il n'aurait pas succombé honteusement; il se serait opposé à la volonté royale, il lui aurait rappelé les répulsions du pays contre la loi d'apanage, il lui aurait fait comprendre qu'en 1840

plaudi et pour l'œuvre de Weber, si riche de mélodie et d'inspirations les plus originales, et pour la manière si distinguée dont il l'a rendue dans ses plus gracieux détails et dans ses effets les plus saisissants. — Quant à la musique de M. Billet, il y a de l'originalité dans les idées mélodiques et de la science dans l'harmonie; ses fantaisies sur des thèmes du *Mariage de Figaro* ont obtenu beaucoup de succès. Nous apprenons que M. Billet compte se fixer à Lyon; c'est une bonne fortune pour notre monde musical, qui commence à réclamer quelques talents jeunes et nouveaux.

M<sup>lle</sup> David, élève de M. Billet, a joué avec son maître un morceau à quatre mains sur un air du *Philire*. Le jeu de cette jeune artiste, un peu froid et timide peut-être, ne manque ni de correction, ni d'intelligence; on sent qu'il y a là quelque avenir. Nous avons déjà plusieurs fois émis notre opinion sur le talent de M<sup>me</sup> d'Alberti. Nous avons dit que nous lui reconnaissons une voix d'un admirable timbre dans les notes basses et de médium, une excellente méthode, une manière large et puissante de jeter certaines phrases écrites dans la nature de sa voix. Mais là s'arrête notre éloge, car nous ne pardonnons pas à M<sup>me</sup> d'Alberti de sacrifier presque toujours l'expression et le caractère d'un morceau à l'émission du son; de là une monotonie réelle dans son chant et des phrases coupées et morcelées par une respiration courte et difficile. Tout le succès d'un morceau pour elle est dans ces deux ou trois phrases écrites dans les notes basses, phrases pleines d'effet sans doute, mais qui reviennent beaucoup trop souvent, et derrière lesquelles va se perdre infailliblement le caractère général du morceau. Le talent de M<sup>me</sup> d'Alberti, incontestable dans certaines parties, nous paraît donc surtout manquer de variété et de cet art infini qui sait empreindre chaque morceau de son véritable et intime caractère.

L'émission du son est chose importante sans doute pour le chanteur; mais, à côté de cela, il y a à rendre ces mille nuances de passion et de sentiment créées par le génie du compositeur, et que doit reproduire le chanteur, sous peine de vous laisser froid en ne fluttant que l'oreille sans arriver à faire vibrer les fibres de l'âme; et c'est cet art, ou plutôt cette profonde intelligence musicale venant de l'âme, que nous ne trouvons pas toujours chez M<sup>me</sup> d'Alberti.

Cependant disons qu'elle s'est fait beaucoup applaudir dans

c'était chose dérisoire de reproduire les mêmes demandes. Est-ce que, en vérité, on pouvait s'apitoyer sur la gêne de la liste civile? est-ce que l'on pouvait prendre le change sur la nature de ses prétentions? est-ce qu'au fond on ne faisait pas la même proposition sous une autre forme? Bien aveugles ceux qui ne l'ont pas compris!

Accepter le pouvoir, au point où sont les choses, sans avoir un système, sans vouloir donner satisfaction à l'opinion, c'est se résigner à être brisé au premier choc, car la royauté sait parfaitement où elle va et ce qu'elle veut. Maintenir n'est pas toute sa formule; elle aime aussi à conquérir, et ses conquêtes se font aux dépens de nos libertés. De son côté, le pays ne veut plus rien céder, ni dotations ni libertés; il fait mieux, il veut la réforme électorale, et avec la réforme il espère une tendance libérale et progressive. Entre ces deux forces qui se heurtent, il n'y a pas place pour un ministère faible, inconsistant. Il faut opter et tenter avec la camarilla le triomphe définitif de la prépondérance royale sur les chambres, ou le triomphe de la prépondérance parlementaire sur le système de la cour. La question ainsi posée, les habiles ne la changeront pas; les forts seuls pourront la résoudre.

## CRISE MINISTÉRIELLE.

### LE SIÈCLE.

Les répugnances de M. le duc de Broglie pour se charger de la formation d'un cabinet paraissant invincibles, malgré l'offre qu'avait faite M. Thiers de lui céder le portefeuille des affaires étrangères, et personne jusqu'ici n'ayant reçu officiellement les pouvoirs de la couronne, il est difficile de prévoir un dénouement prochain, et surtout un dénouement heureux, aux négociations qui se suivent dans l'ombre.

La combinaison souhaitée par la cour est celle qui réunirait M. Thiers et M. Molé. Pour le premier elle est inacceptable, et le seul bruit qui s'en est répandu a provoqué le soulèvement universel de l'opinion. Les moyens détournés qui seraient mis en œuvre pour y arriver par lassitude viendraient tous échouer devant cette impossibilité morale que nous ne faisons que constater.

On raconte que M. Dupin, interrogé sur ce qu'il y aurait à faire, et certain qu'on n'était point pressé d'arriver avec lui à une conclusion, aurait répondu: « Je n'entre plus dans ces con- toujours par d'autres. J'aime mieux » c'est tout, et qui finissent pris dans les préliminaires. »

### LE PAYS (JOURNAL DE PARIS).

Hier, M. de Broglie a été, en effet, mandé aux Tuileries. M. de Broglie a, malgré toutes les instances, persévéré dans son intention de rester complètement en dehors des affaires publiques; mais il offrit, ce qui fut accepté, d'intervenir officieusement pour concilier les hommes et aplanir les obstacles.

M. de Broglie retourna au château dans la soirée. Il présenta les candidatures de MM. Guizot, Duchâtel, Rémusat, Thiers, le maréchal Soult; M. Guizot à l'intérieur, M. Thiers aux affaires étrangères, le maréchal Soult à la guerre avec la présidence du conseil. Le roi aurait témoigné quelque surprise de la candidature de M. Guizot, lequel, a dit S. M., lui avait semblé la veille n'aspirer qu'à son prompt départ pour Londres. Au demeurant, aurait ajouté le roi, je n'ai aucune objection à faire contre sa nouvelle candidature, et je l'accepte volontiers.

Quant à M. Thiers, S. M. aurait donné à comprendre qu'il croyait que M. Thiers semblait antérieurement avoir senti et même fait officieusement annoncer que des événements de plus d'un genre lui avaient fermé l'hôtel des affaires étrangères.

son air *di Roberto d'Evreux*, et dans son rondo final de *la Nina*, musique de Poppola. Elle a chanté ces deux grands morceaux avec toutes les qualités qui distinguent son talent, mais aussi avec tous les défauts que nous lui reprochons.

M. Renard, le chanteur obligé de toute soirée musicale un peu confortable, a chanté avec sa grande et belle voix plusieurs romances qui ont généralement fait plaisir. Nous lui reprocherons de vouloir quelquefois beaucoup trop forcer sa voix, ce qui nuit infailliblement à l'expression du chant. Nous l'avons souvent vu plus heureux dans sa manière de dire qu'il ne l'a été vendredi. Cependant il a dit plusieurs couplets du *Sulli* avec une verve qui lui a valu de nombreux applaudissements.

M. Donjon fils, premier prix du Conservatoire, a exécuté des variations sur la flûte avec beaucoup de charme et de sentiment. M. Cherblanc, que nous avons si souvent à louer, s'est fait applaudir dans ses variations de Mayseder. Cependant nous l'avons trouvé moins en verve qu'à son ordinaire.

M<sup>me</sup> d'Alberti a chanté deux mélodies de M. Antony Rénal: *la Folle des Grèves*, musique de Benacci à qui nous devons déjà *Fleur des Bois* et *le Premier Bal*, et *les Deux Ames*, musique de M. Ruotte, un de nos plus habiles professeurs de chant. — Paroles et musique ont obtenu un succès mérité.

— M. Levasseur, qui n'a pu encore se faire entendre que dans quelques scènes de *Robert* et des *Huguenots*, avait attiré au théâtre une nombreuse réunion. C'est toujours cette voix admirablement timbrée, ce sentiment musical profond, cet art infini de mettre en relief les idées vraiment saillantes d'un morceau, que nous avons retrouvés dans M. Levasseur et qui en ont fait un des premiers chanteurs de l'Opéra. On pourrait bien lui reprocher, par instants, des éclats de voix un peu douteux, un nasillement souvent trop marqué; mais ces défauts au moins sont rachetés par des qualités bien rares et incontestables.

On annonce *Robert-le-Diable* pour vendredi. Espérons que la maladie de M. Siran ne viendra point de si tôt entraver le répertoire. L'indisposition prolongée de M. Siran jette, depuis quelque temps, la direction dans le plus grand embarras; aussi les spectacles sont-ils d'une nullité désespérante. E. D.

— Pour ce qui est du maréchal, aurait ajouté le roi, vous êtes-vous, monsieur le duc, assuré de son consentement ?

— Non, sire, aurait répondu M. de Broglie; mais on est persuadé que si votre majesté daigne intervenir, M. le maréchal est trop bon serviteur de son pays pour oser refuser de le servir dans le département qu'il plairait à votre majesté de lui indiquer.

— J'accepte les ministres, aurait répliqué le roi; mais je n'en fais pas, monsieur le duc. Allez voir le maréchal, rapportez-moi son consentement, et dans un quart d'heure votre ministère sera au *Moniteur*.

M. de Broglie est immédiatement monté en voiture et s'est rendu directement à l'hôtel des Capucines.

M. de Broglie n'y a pas été reçu.

Cette combinaison a produit à la chambre une sensation fort mince; on l'a regardée comme ne répondant à rien et ne pouvant tenir deux minutes devant la raison des choses et la nécessité de la situation. Ce n'a été qu'une intrigue avortée du centre droit, qui en nouera encore bien d'autres sans aboutir davantage. Pour une combinaison pareille, il n'y a pas de majorité possible. Nous le répétons, pour réparer un échec survenu par une question d'argent, on ne peut prendre l'élément doctrinaire écrasé trois fois sous une question semblable.

Du reste, demain les intrigues doctrinaires seront privées de leur seul et valide point d'appui. Quoi qu'on en ait dit, M. Guizot abandonne à leur mauvaise fortune ceux qui ont compromis son drapeau. A l'heure où nous écrivons (minuit), M. Guizot part pour Londres.

**LE TEMPS.**

Rien de nouveau encore aujourd'hui. La prompt formation d'un cabinet est dans tous les vœux, mais les difficultés sont grandes. Ces difficultés sont beaucoup moins dans les personnes que dans la situation qui est, depuis le 12 mai surtout, délicate pour tout le monde. La fidélité même des hommes à leurs antécédents, la division extrême des partis, les répulsions des groupes que les événements ont créés dans la chambre, le bien et le mal à la fois multiplient les obstacles autour de chaque homme politique. L'intérêt de la France parle cependant assez haut pour que ces difficultés soient promptement vaincues.

**NATIONAL.**

Au milieu des impossibilités que le château s'est exercé à créer depuis long-temps, on ne saurait espérer de voir la crise ministérielle marcher promptement à son terme; mais en procédant par voie d'exclusion, peut-être arrivera-t-on à entrevoir le possible.

M. Guizot est parti ce soir pour Londres.

M. de Broglie est plus que jamais déterminé à ne pas rentrer aux affaires. Ses amis ne conservent pas aujourd'hui le moindre espoir de vaincre ses répugnances.

**COMMERCE.**

Nous avons annoncé hier qu'un rapprochement s'était opéré, précurseur d'une alliance ministérielle, entre M. Thiers et M. Molé. Cette nouvelle n'est pas douteuse, d'après le langage que tiennent aujourd'hui les feuilles inspirées par ces deux hommes politiques. C'est des deux parts une réciproque admiration tout-à-fait touchante.

Voici donc les deux irréconciliables ennemis qui s'embrassent. La mystification de la coalition est finie; nous verrons plus tard où sont les mystifiés.

Cette seconde combinaison serait tout bonnement le retour du ministère du 11 octobre, ce rêve des doctrinaires et de quelques corrompus parlementaires.

Mais là n'est pas la question pour le moment. La question, c'est d'étudier M. Thiers tendant avec tant de dignité une main à M. Molé et l'autre à M. de Broglie. Il paraît que M. Thiers se met au concours et au rabais. *Qui a raison?*

On a eu raison de parler de la sécurité avec laquelle le roi et sa famille attendaient les débats parlementaires sur la question de la dotation. Il ne pouvait certainement venir à leur pensée qu'un vote unique et silencieux consumerait tout, et que le ministère laisserait rejeter, sans avoir été entendues, les demandes constitutionnelles de la royauté. Personne ne s'étonnera que, dans ces circonstances, la sensibilité de la reine ait été vivement émue.

On assure que M. le duc d'Aumale, se jetant au cou de sa mère pour essuyer ses larmes, se serait écrié: « On n'en prenne sur ma fortune les 500,000 f. nécessaires à l'établissement de mon frère! je serai toujours assez riche. »

La *Revue de Paris* aurait dû ajouter qu'un auguste personnage, auquel la douleur ne faisait pas perdre de vue les dispositions du code civil en faveur du tuteur, a répondu à M. le duc d'Aumale: « Mon fils, vous oubliez que vous êtes mineur. »

**Chronique Lyonnaise.**

Les affaires sont toujours dans le même état à Rive-de-Gier; le nombre des ouvriers qui refusent de travailler s'est considérablement accru, en sorte que plusieurs exploitations ont été abandonnées; on cite entre autres celles de *Couzon* et de *La Grand-Croix*.

Tout s'est passé jusqu'ici dans le plus grand calme et avec l'ordre le plus parfait; il n'y a pas eu la moindre provocation, ni le moindre trouble, ce qui est fort remarquable. Il semble que l'éducation politique ait fait des progrès; en effet, les ouvriers ont adressé à l'autorité une pétition dans laquelle ils ont déposé leurs plaintes et donné le prix de leurs anciennes journées et celui auquel on veut les réduire (1).

Plusieurs exploitations ont compris la justice de la cause des ouvriers, et ont déjà admis le tarif proposé par eux. *Grézieux* a la première donné cet exemple; on cite encore *La Gourle* et *Les Flaches*. On ne peut que féliciter les directeurs de ces compagnies d'avoir fait cesser, pour leur compte, un état de choses qui peut avoir des suites très-graves.

Le général et le préfet de la Loire sont arrivés à Rive-de-Gier; on y a fait venir en même temps sept à huit cents hommes de la garnison de Saint-Etienne qui sont logés chez les habitants.

On attend ce soir deux cents hommes de cavalerie qui doivent arriver de Vienne.

— M. Charles de Mazenod, ancien évêque de Marseille, est mort samedi matin, à Marseille. Il était parvenu à l'âge de 92 ans, et, malgré cette extrême vieillesse, il a conservé jusqu'à ses derniers jours toute la rectitude de son esprit. Sa santé même n'avait eu d'autre altération que celle qu'a

amenée la courte maladie à laquelle il a succombé, plein de vie et de vertus.

Ses funérailles, qui ont eu lieu dimanche, ont été célébrées avec la plus grande pompe. Deux évêques, celui de Tripoli, qui portait un costume oriental, et celui de Babylone, fermaient le cortège ecclésiastique. Le poêle était tenu par MM. le maréchal-de-camp Sillégne, le président Réguis, Dunoyer, secrétaire-général de la préfecture, Cassimir Roussier, président du tribunal de commerce, Wulfran Puget, président de la chambre de commerce, et Ricard, conseiller de préfecture; MM. le lieutenant-général vicomte Sébastiani, le préfet, le maire, enfin tous les corps constitués et le corps diplomatique suivaient le cercueil. M. le marquis de Boisgelin, neveu du défunt, menait le deuil. Le convoi a traversé la ville, au milieu d'une population recueillie.

— On ne saurait trop s'élever contre l'imprudent usage des armes à feu et des pièces d'artifice dans les campagnes, à l'occasion des noces, baptêmes, etc., et qui change fréquemment en regrets amers, en scènes de désolation et de deuil, les réjouissances auxquelles se livrent les familles. Voici encore un déplorable résultat de cet usage que l'autorité municipale devrait partout sévèrement défendre.

Mercredi, 19 février, une noce avait lieu à Rancenay (Doubs). Les jeunes gens ont tiré des boîtes. L'un d'eux, voyant que la charge d'une de ces boîtes ne partait pas, s'en approcha imprudemment, et au moment où il se baissait, l'explosion eut lieu et lui fracassa un bras. On a été obligé de lui amputer le bras tout près de l'épaule.

— On écrit de Toulon, le 22 février: « La neige tombe en abondance depuis deux jours; c'est presque un phénomène dans ce pays. »

— MM. les commissaires institués par la chambre de commerce de Marseille, pour l'organisation des steamers trans-atlantiques, ont fait déposer au secrétariat de la chambre de commerce de Lyon, situé place des Terreaux, palais Saint-Pierre, un registre d'inscription destiné à recevoir la souscription des personnes qui voudront prendre part à cette entreprise.

Cinq cents actions, de mille francs chacune, sont mises à la disposition du commerce et des capitalistes lyonnais. Le registre sera clos et renvoyé à Marseille le 6 mars prochain, quel que soit le nombre d'actions.

Les personnes qui désireront souscrire pourront se présenter au secrétariat de la chambre de commerce, tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

Le rapport de la commission et les statuts de la société y seront déposés.

— M. Quinet, pour cause de santé, ne fera pas son cours de littérature étrangère samedi prochain.

**LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS**

Assaut donné par MM. Franconi...	795 f. » c.
M. Provence, abandon de son droit sur la représentation ci-dessus...	834 »
M. Casin, fermier du droit des indigents de la Guillotière...	83 50

Total..... 1,712 50  
Assaut donné par MM. les maîtres d'armes, 234 f. 90 c.  
M. Custin, collecteur.

MM. Faure, rue Sala, 2 f. — Pitiot, rue de la Reine, 1 f. — Musy (Jean), cours Bourbon, 1 f. — Michaud, rue Saint-Georges, 2 f.  
Total, 6 f.

M. Morget, collecteur.  
MM. Morget, 1 f. — Martineau, 50 c. — Faure, 50 c. — Magnoin, 50 c. — Carret, 50 c. — Laurel, 30 c.  
Total, 3 f. 30 c.

M. Bernard, collecteur.  
MM. Bernard (F.-L.), fabricant, 5 f. — Chaumais, entrepreneur-proprétaire, 5 f. — Georges, fabricant, 1 f. — Titard, représentant de commissionnaire, 2 f. — Michel aîné, fabricant, 2 f. — Beau frères, 50 c. — Poncint, propriétaire, 50 c. — Moreau, fabricant, 20 c. — Dumas, fabricant, 1 f. — Un anonyme, 1 f. — Vermorel, fabricant, 1 f. — Juikson fils, 5 f. — Les employés de M. Bernard, 3 f. 50 c.  
Total, 27 f. 70 c.

M. Edgar Quinet, 10 f.  
Total de ce jour..... 1,993 f. 30 c.  
Listes précédentes..... 5,254 77

Total jusqu'à ce jour..... 7,248 07

**Paris, 25 février 1840.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Je ne vous ai encore transmis aucune liste de ministère, et pour une bonne raison; c'est que jusqu'à présent il n'en a été dressé aucune qui ait présenté le moindre caractère de vraisemblance et de réalité. J'aurais pu, comme d'autres l'ont peut-être fait, vous envoyer des ministères tout formés... sur le papier. J'aurais pu dire que M. de Broglie était décidément nommé président du conseil, ou bien M. Molé, ou bien M. Soult, ou bien d'autres encore; mais je ne vous ai rien dit de tout cela, parce que rien de tout cela n'était exact. Vous pouvez vous en rapporter aux informations que je vous transmettrai sur la crise ministérielle, car j'ai la prétention d'être bien renseigné, et j'agis d'ailleurs avec assez de circonspection pour que vous puissiez avoir toute confiance dans les communications que je vous adresserai.

En ce moment, rien n'est fait. Ainsi que je vous le disais hier, M. de Broglie a offert au roi sa médiation pour rapprocher les personnages politiques avec lesquels on pourrait constituer une nouvelle administration; mais il a échoué dans ses démarches. M. Thiers n'a pas voulu donner la main à M. Guizot, et il a bien fait, car les doctrinaires sont antipathiques à toutes les opinions qui divisent la chambre, aux hommes de la résistance comme à ceux du mouvement, et si l'histoire de la révolution avait associé

de nouveau sa fortune politique à celle de l'homme de Gand, il se fût exposé à une chute inévitable et prompt.

Il n'a pas été plus facile de réconcilier M. Thiers et M. Molé. M. Molé ne demandait pas mieux que de faire des concessions qui eussent pu satisfaire la personnalité de M. Thiers; mais les amis que M. Thiers a dans la gauche et dans le centre gauche lui ont fait savoir qu'ils ne consentiraient jamais à lui prêter leur concours s'il rentrait aux affaires avec l'ancien président du 15 avril.

Il n'y a donc plus à parler d'une combinaison qui réunirait M. Thiers et M. de Broglie, ou M. Thiers et M. Molé. Qu'y a-t-il de possible alors au point de vue de la prérogative royale qui ne se sent pas d'humeur à céder? C'est ce que nous serions très-embarrassés de dire.

Il faut pourtant qu'on en finisse; le pays le demande avec instance pour ne pas voir se prolonger une crise qui affecterait cruellement les affaires, et si l'on tardait trop à lui donner satisfaction sur ce point, il ne faudrait pas s'étonner de le voir pétitionner pour obtenir un ministère, comme il a pétitionné pour faire rejeter la dotation, et comme il pétitionne encore tous les jours pour conquérir la réforme électorale.

— Les ministres paraissent prendre au sérieux leur démission. Ils ont fait annoncer qu'ils ne recevraient pas mardi ou jeudi prochain. L'amiral Duperré a même fait ajouter à sa lettre d'avis: *Ni les mardis suivants*.

Une dame, qui a visité hier Mme Duchâtel, en a reçu l'assurance positive, que le ministre de l'intérieur démissionnaire ne rentrerait pas dans le cabinet, et qu'il était enchanté d'être délivré du fardeau des affaires. M. Duchâtel possède une des plus belles fortunes de France, et s'il aime le pouvoir, ce ne doit être que pour le pouvoir même. Il est parti pour le Havre, et on ne dit pas qu'il en soit encore revenu.

MM. Soult et Teste se sont déjà, dit-on, occupés de leurs préparatifs de départ de l'hôtel des Capucines et de la chancellerie.

Hier au soir, M. Cunin se promenait au foyer de l'Opéra, et avant-hier dimanche au foyer des Français, de l'air d'un homme qui se livre avec délices au *sur niente*.

MM. Dufaure et Villemain ne semblent pas moins pressés que les autres de voir arriver leurs successeurs, et les journaux qui ont supposé que ces messieurs voulaient rentrer dans une combinaison nouvelle, ont oublié la façon peu courtoise dont M. Villemain s'est exprimé à l'égard des adversaires de la dotation et les antipathies que soulève le nom de M. Dufaure dans la gauche et le centre gauche, puissances avec lesquelles il faut désormais compter, quoi qu'on fasse.

M. Passy espère quitter cette semaine le ministère des finances, et partir pour Tramonville.

— M. Dupin lui-même juge la situation très-grave; car, mandé à la cour pour s'entretenir des embarras actuels, il a répondu, dit le *National*, qu'il était « las de voir combattu avec lui des conversations qu'on terminait tous les jours avec d'autres. » M. Dupin retire son épingle du jeu qui se joue depuis dix ans. C'est mauvais signe.

— M. Victor Hugo va publier un nouveau volume de poésies. L'auteur des *Orientales* espère, dit-on, que le succès de ce livre le vengera de l'Académie et achèvera la conversion de M. Viennet, si bien commencée par M. Flourrens.

*Post scriptum.* — Les choses sont moins avancées que jamais. M. de Broglie persiste dans son refus de rentrer aux affaires. Il motive ce refus en disant qu'il a juré à sa femme, lorsqu'il a eu le malheur de la perdre, de s'occuper exclusivement de l'éducation de son fils; mais on croit que ce n'est là qu'un prétexte, et que M. de Broglie recule devant les difficultés de la situation. Depuis qu'il a échoué dans les tentatives qu'il avait faites pour opérer un rapprochement entre M. Guizot et M. Thiers, puis entre M. Thiers et M. Molé, le roi, à qui il a rendu sa parole, n'a donné à personne mission de composer un cabinet. M. Thiers n'a pas eu, depuis la retraite du cabinet du 19 mai, le moindre rapport avec les Tuileries. On ne lui a fait aucune ouverture de la part du roi. Voilà où en sont les choses. Rien n'est fait, rien n'est en train de se faire; nous en sommes encore à la démission des ministres battus dans la question de dotation, c'est-à-dire que depuis jeudi, quatre heures du soir, il n'y a ni ministère, ni projet de ministère.

Les centres voudraient voir revenir M. Molé, mais ni la gauche, ni le centre gauche, ne veulent entendre parler de cet homme d'état. D'un autre côté, ils repoussent les doctrinaires, à l'exception de M. Duchâtel, qui n'a pas encore perdu tout-à-fait leurs bonnes grâces.

Trouvez donc une combinaison possible au milieu de toutes ces répugnances! Voilà les fruits du système, il les recueille; il n'y a plus aujourd'hui de ministère possible avec ses prétentions et ses exigences.

**BULLETIN DE LA BOURSE DU 25 FÉVRIER.**

La rente a ouvert avec une forte tendance à la hausse. On a fait à Tortoni 82 40, et même 42 1/2, mais au parquet le premier cours n'a été coté qu'à 82 40, et même la rente était plutôt offerte que demandée.

Aussitôt après l'ouverture, la rente a commencé à fléchir, et comme depuis trois jours il avait été fait des achats considérables, on a mis un certain temps à revendre. Il en est résulté une baisse de 25 c. Au parquet, la rente était restée à 82 15.

A quatre heures elle était à 82 10.

Nous empruntons la nouvelle suivante au *Courrier français*:

Nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement français a connaissance d'une convention partielle qui a été signée à Londres entre l'Angleterre et la Russie, et qui a pour objet les mesures à prendre par ces deux puissances dans le cas où Ibrahim-Pacha marcherait sur Constantinople. Cet arrangement est un commencement d'alliance; c'est l'alliance sur un seul

(1) Demain nous publierons ce tableau comparatif et les réflexions que fait à ce sujet le *Journal de Saint-Etienne*.



point et dans un cas déterminé; c'est même, pour ce cas au moins, une alliance offensive et défensive. Mais déjà, par une telle convention, toute partielle qu'elle semble, l'Angleterre et la Russie sont liées.

L'événement que nous dénonçons est très-grave, le plus grave qui se soit accompli depuis 1830 entre la France et l'Angleterre. Dès ce moment l'alliance conclue sous l'influence des journées de juillet, entre la France et l'Angleterre, se trouve rompue.

Cette nouvelle, nous n'avons pas besoin de le dire, a produit aujourd'hui une grande sensation dans le monde politique.

**Nous lisons dans le Constitutionnel :**

Quelques personnes ne sont pas éloignées de croire qu'il y a une pensée systématique dans la prolongation des crises produites par un vote des chambres; elles y aperçoivent l'intention de déconsidérer le gouvernement représentatif, en faisant sortir l'impuissance des assemblées de l'acte même par lequel elles ont manifesté le pouvoir. Il n'y a pas plus de vérité dans cette supposition qu'il n'y aurait de sagesse dans un tel calcul.

Le Constitutionnel se trompe; il y a beaucoup de vérité dans cette supposition, et les quelques personnes dont il parle se compteraient par milliers.

**On lit dans la Sentinelle des Pyrénées :**

Des faits étranges se passent depuis deux jours à Bayonne. Nous apprenons qu'un grand nombre d'émigrés espagnols viennent d'être arrêtés dans leurs domiciles. Les uns ont été conduits à la prison de ville, les autres dirigés vers l'intérieur sous la conduite de la gendarmerie. La plupart d'entre eux étaient, nous assure-t-on, des gens inoffensifs; ils avaient obtenu un permis de séjour en attendant que le décret d'amnistie leur permit de rentrer au sein de leur patrie. Une semblable rigueur de la part de l'autorité paraît inexplicable. Qui ne se rappelle qu'au fort de la guerre civile, lorsqu'il pouvait être utile à la cause constitutionnelle de rendre plus difficiles les communications avec la frontière, elle usait de procédés autrement différents?

**Chambre des Députés.**

PRÉSIDENTIE DE M. SAUZET.

Fin de la séance du 24 février.

La chambre reprend son ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 856,000 fr. à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur les exercices 1840, 1841 et 1842, pour l'exécution de peintures et sculptures au palais de la chambre des pairs.

M. AUGUIS rappelle que la chambre des députés a élevé autrefois à 3 millions le chiffre de 2,400,000 fr. qui était demandé pour la construction des salons du Luxembourg, et il pense que les ornements de sculpture et de peinture doivent être compris dans le chiffre déjà voté.

M. A. DENIS, rapporteur :

La commission a été d'abord unanime sur ce point, que l'édifice étant monumental, rien ne devait être épargné pour que la décoration intérieure se montrât digne de la richesse un peu massive des trois ordres d'architecture qu'on remarque à l'extérieur. La commission a voulu que rien ne fut épargné en tant que l'on ne dépasserait pas les limites tracées naturellement par la convenance et le bon goût.

C'était là précisément que gisait la difficulté. Car il ne faudrait pas que la chambre des pairs se méprît sur le véritable sens de la question telle qu'elle a été posée au sein de la commission, et sur les vues qui ont porté plusieurs de ses membres à proposer des retranchements assez considérables sur l'allocation demandée. Non, messieurs, ce n'est ni point d'après des vues étroites et de mesquine économie que la commission a discuté le chiffre indiqué au devis qu'on a mis sous ses yeux. Non, messieurs, sa pensée n'était pas au-dessous de la haute mission d'art qui lui était imposée. Mais les hommes qui la composent savaient parfaitement qu'à côté de la véritable richesse, qui orne et qui embellit, se trouve quelquefois la profusion, qui encombre et défigure. Or, comme la ligne qui sépare l'une de l'autre est souvent assez peu appréciable, c'est sur ce terrain étroit que s'est posée la controverse.

Sur la somme de 856,000 francs qu'on regarde comme nécessaire pour décorer convenablement le palais de la chambre des pairs, 522,000 francs sont destinés à payer des œuvres de sculpture, 324,000 doivent être absorbés par la peinture et l'achat d'une horloge. La valeur énorme de la matière première, marbre ou bronze, qu'exigent les travaux de la statuaire, et l'étendue considérable des constructions qui appellent des ornements dignes d'elles, expliquent assez la différence qu'on remarque entre les sommes accordées à la sculpture et celles concédées à la peinture.

Je suis bien aise que M. Auguis m'ait fourni l'occasion d'exprimer ma pensée sur l'art monumental en France. (Oh! oh!) A mon avis, l'art monumental s'est plusieurs fois égaré dans des tentatives de fresques. (Bruit.) Cet art doit reposer dans des manifestations savantes de l'idée et se résumer dans la forme la plus simple, la plus grave.

En résumé, nous devons nous féliciter qu'une grande et solennelle occasion soit offerte à nos artistes de talent, d'appliquer leurs fortes et nobles études. Enfin, messieurs, lorsque le luxe des décorations d'intérieur est devenu presque vulgaire, la chambre ne vaudra pas laisser froid et nu l'intérieur d'un palais dont l'extérieur est magnifique.

Après une courte discussion entre MM. Mauguin et Villemain, et quelques observations de MM. Delaborde et Duprat, la chambre vote par assis et levé le projet de loi suivant :

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 800,000 fr. pour l'exécution de peintures et de sculptures au palais de la chambre des pairs.

Ce crédit sera réparti de la manière suivante :

Exercice 1840, 200,000 fr.

Exercice 1841, 600,000 fr.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense imputable sur l'exercice 1840 au moyen des ressources accordées pour les besoins de cet exercice par la loi du 10 août 1839.

On passe au scrutin dont voici le résultat :

Votants	265
Majorité	133
Pour	193
Contre	72

La chambre a adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Mardi, réunion dans les bureaux, examen d'un projet de loi.

Mardi, séance publique à une heure.

**Chambre des Pairs.**

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 25 février.

PRÉSIDENTIE DE M. DE BASTARD.

A deux heures, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

M. LE BRUN, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux frais d'installation de M. le cardinal de Latour-d'Auvergne.

La commission conclut à l'adoption du projet de loi.

La discussion du projet aura lieu à la première séance publique.

Sur l'invitation du président, la chambre se retire dans ses bureaux pour procéder à l'examen : 1° du projet de loi relatif à l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique; 2° du projet de loi relatif à la demande d'un crédit extraordinaire de 300,000 f. pour secours généraux; 3° du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 100,000 f. pour l'érection d'un monument en l'honneur de Molière; enfin, la résolution relative à l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et pour nommer, s'il y a lieu, les commissions qui devront examiner ces divers projets de loi.

Après trois quarts d'heure de délibération dans ses bureaux, la chambre rentre en séance publique.

M. LE PRÉSIDENT proclame les commissions pour ces divers projets de loi.

L'ordre du jour appelle ensuite la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif aux portions de routes royales déclassées. Voici le résultat de ce scrutin :

Votants	415
Boules blanches	110
Boules noires	5

La chambre adopte.

La chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif aux tribunaux de commerce, déjà adopté par la chambre des députés. Tous les articles de cette loi sont adoptés sans discussion. On passe au vote par scrutin secret. En voici le résultat :

Votants	107
Boules blanches	104
Boules noires	3

La chambre adopte.

La chambre consultée décide qu'elle s'occupera lundi du projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

M. DE DREUX-BRÉZÉ demande la parole: Je désire appeler l'attention de la chambre sur la situation actuelle, dit l'orateur. Le ministère a donné sa démission, nous sommes devant un ministère provisoire. Dans cette situation, est-il convenable que nous discutions des projets de loi qui probablement ne seront pas soumis à la sanction des ministres? C'est depuis 1830 seulement qu'on a l'habitude de continuer les délibérations législatives durant les interrègnes ministériels. Il n'en était pas ainsi au temps de la Restauration, alors que nous vivions sous le principe de l'hérédité royale...

Plusieurs pairs: Nous y vivons encore aujourd'hui.

M. DE DREUX-BRÉZÉ: Ce principe existe, je le sais bien, mais le principe qui domine est celui de l'omnipotence parlementaire. Il est donc fâcheux d'avoir à discuter des lois qui ne seront pas sanctionnées par les ministres qui les ont présentées.

Déjà, l'an dernier, nous avons eu un long interrègne ministériel. Après trois semaines d'attente fatales au commerce et à l'industrie est arrivé un ministère intérimaire dont l'administration a été signalée par un grand nombre d'abus.

M. GIROD (de l'Ain): Je demande la parole.

M. DE DREUX-BRÉZÉ: Il est urgent, messieurs, que les hommes qui sont en position de prendre la direction des affaires réunissent leurs efforts pour arriver à la formation d'un ministère. Gardons-nous de les entraver dans leur œuvre, mais aussi ne faisons rien qui puisse ralentir la solution d'une question qu'il importe de voir résoudre prochainement; par ces motifs, je demanderai qu'après la séance toute discussion soit suspendue jusqu'à la formation d'un ministère sérieusement responsable.

M. TESTE monte à la tribune: La démission du ministère n'arrête en rien la marche de l'administration. Il y a un ministère responsable de ses actes, chargé de soutenir la discussion des lois; et rassurez-vous, nous sommes prêts à soutenir ces lois avec courage et loyauté.

M. GIROD (de l'Ain): M. de Dreux-Brézé a dit que notre administration, quand nous étions ministres, avait été signalée par de grands abus. Il n'a fait d'ailleurs allusion qu'à un seul de ces abus qu'il a prétendu avoir contribué à la proposition relative à la Légion-d'Honneur. Nous n'avons pas prodigué les décorations. A l'occasion du 1er mai, l'administration a été obligée, à son corps défendant, de proposer des promotions dans la marine et dans l'armée. Quant à moi, je déclare que je n'ai demandé que cinquante décorations.

M. DE DREUX-BRÉZÉ déclare qu'il n'a pas prétendu attaquer le ministère intérimaire. Mais il est connu que pendant son administration le nombre des décorations s'est élevé à 950. C'est M. le garde-des-sceaux lui-même qui l'a dit à l'autre chambre.

M. TESTE: J'ai dit que le ministère dont je fais partie, dont j'ai eu l'honneur de faire partie... (rires) n'avait accordé que 153 décorations, et que le ministère intérimaire, dans l'espace de six semaines, avait fait 950 nominations. Mais j'ai ajouté que ce nombre de promotions pouvait trouver une explication dans les circonstances où ce ministère était né.

Cet incident n'ayant pas de suite, la chambre entend le rapport de plusieurs pétitions. Il est quatre heures.

**Extérieur.**

ESPAGNE. — MADRID, 18 février. — Je vous envoie le discours de la couronne. Tout s'est passé fort tranquillement, et nul doute qu'il y aura de l'accord entre les chambres et le ministère parce que celui-ci éprouvera une modification, ce qui est indispensable pour que les choses marchent convenablement. Nous sommes depuis deux jours sans courrier d'Aragn; les fonds sont en hausse.

Discours prononcé par la reine régente le 18 février 1840.

« J'éprouve la plus vive satisfaction à me trouver au milieu de vous, accompagnée de mon auguste fille la reine Isabelle II, dont le trône repose sur l'amour et la loyauté des Espagnols, et sur le ferme et loyal appui des cortès du royaume.

« L'état de nos relations avec les puissances signataires du traité de la quadruple alliance est toujours satisfaisant. La France et la Grande-Bretagne me donnent chaque jour les plus grandes preuves de leur intérêt pour le triomphe de notre cause.

« Les autres nations continuent aussi sur le même pied de bonne et loyale correspondance. Le roi des Pays-Bas a reconnu les droits de mon auguste fille. Nos relations commerciales avec le royaume de Sardaigne se sont rétablies. Un traité de paix et d'amitié vient d'être signé avec la république de l'E-

quateur et sera bientôt suivi d'un traité de commerce. Partout dans les autres états du continent américain, nous pouvons remarquer la même disposition à renouer avec nous les rapports interrompus.

« Nos provinces d'outre-mer, modèles de loyauté, jouissent d'une paix inaltérable à l'ombre de laquelle grandit chaque jour leur prospérité.

« Dans la Péninsule, la plus grande partie des provinces jouissent des bénéfices de la paix et recueillent, au milieu des démonstrations publiques de gratitude, le fruit du mémorable traité de Bergara.

« Grâce à sa bienfaisante influence, au zèle et à l'énergie des autorités et à l'appui de la digne milice nationale qui s'est montrée à la hauteur de son importante mission, l'ordre et la tranquillité ont régné dans tout le royaume, et, si quelques exceptions peu graves ont eu lieu, les mesures de mon gouvernement ont suffi pour couper court au mal, et le frein salutaire des lois en évitera le retour.

« La rigueur de la saison a interrompu le progrès de nos armées. Concentrée dans le Bas-Aragon, la majeure partie de notre armée se prépare à de nouveaux triomphes; sa valeur et sa discipline, aussi bien que le caractère bien connu du chef qui la commande, m'en sont un sûr garant. En attendant, les provinces de Galice, Tolède et Ciudad-Real ont été pacifiées, et, si d'autres, à mon grand regret, n'éprouvent pas le même avantage, mon gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour obtenir un résultat si désirable.

« Après une guerre désastreuse de sept ans, l'état des finances n'est pas aussi flateur qu'on pourrait le désirer. Il existe cependant encore d'immenses ressources qui suffiront pour rétablir le crédit de la nation et maintenir intacte sa bonne foi qui n'a jamais été démentie. Mon gouvernement vous présentera immédiatement l'état du trésor et les autres lois considérées nécessaires et urgentes pour le bonheur de l'administration, source de la richesse publique et soulagement des créanciers de l'état tant nationaux qu'étrangers; le tout concilié avec le principe de rigoureuse économie que les circonstances nous imposent.

« Aujourd'hui que la grande œuvre de la pacification est si avancée, il est indispensable de faire sentir aux populations les avantages du régime constitutionnel par le moyen des lois qui, s'harmonisant avec la constitution de l'état, donneront de la force et de la vigueur au gouvernement, des garanties et des gages à la conservation de l'ordre et de la tranquillité publique.

« A cette importante question succéderont divers projets de lois dont tout le monde reconnaît la nécessité et l'importance. Telles sont celles qui doivent mettre d'accord les députations provinciales et les ayuntamientos, en conservant l'esprit de la constitution actuelle; celles qui corrigent les vices que l'expérience a fait reconnaître dans la loi électorale; celle qui, tout en conservant l'entière liberté de la presse, mettra cependant un frein à ses écarts; celle qui assure en même temps la dignité et la sécurité du culte et le sort du clergé, sans oublier la triste situation des religieuses et des cloîtres; celle qui doit organiser le conseil-d'état pour qu'il éclaire et qu'il aide réellement la couronne; enfin, les mesures législatives que réclame l'administration de la justice, la marine nationale, toujours si digne de notre sollicitude, et d'autres objets d'une importance non moindre.

« Messieurs les sénateurs et députés,

« La paix, l'union et la réconciliation de tous les Espagnols sont et ont toujours été le vœu le plus cher de mon cœur: la Providence a béni mes efforts en assurant le triomphe de nos armes; c'est à vous, d'accord avec mon gouvernement, à faire le reste. Je compte sur votre appui, sur votre loyauté, et j'espère qu'unis autour du trône de mon auguste fille, sous la bannière de la constitution que nous avons jurée, nous puiserons en nous-mêmes assez de forces pour triompher de tous les obstacles qui s'opposent à la consolidation de l'ordre et de la véritable liberté. Voilà quels sont mes vœux, voilà ce qu'attend de vous la nation, et une si noble espérance ne sera pas trompée.»

**PAQUEBOTS ENTRE LE HAVRE ET NEW-YORK.**

Des négociants du Havre, convaincus que l'intérêt, non-seulement de leur port, mais de la France entière, réclame, dans le délai le plus bref possible, l'établissement de communications directes, par bateaux à vapeur, entre le Havre et New-York; convaincus en outre qu'avec l'aide que le gouvernement paraît disposé à lui accorder, une entreprise qui se formerait pour établir ces communications présenterait des chances de succès aussi favorables qu'aucune des entreprises analogues qui ont été mises à exécution en Angleterre, viennent de se réunir pour mettre à exécution cette pensée.

Ils regardent comme positif que nos bateaux à vapeur peuvent être au moins aussi beaux, et ne coûter, en aucun cas, plus cher que les plus beaux bateaux à vapeur anglais, parce qu'ils obtiendront de tirer les machines d'Angleterre en franchise de droits, et qu'on a au Havre au même prix, ou même moins cher qu'à Londres, le charbon de terre que nous tirons aussi d'Angleterre, en entrepôt, tandis que, pour la construction des coques, l'armement des bâtiments, le choix des capitaines, l'installation du service, nous pouvons, par nous-mêmes, lutter avec avantage contre toute concurrence étrangère.

Le mouvement régulier des transports de marchandises et de voyageurs entre le Havre et New-York, par des paquebots à voiles ayant aujourd'hui près de vingt années d'existence non interrompue, excède en importance le mouvement des transports entre New-York et tout autre point, Liverpool seul excepté. En même temps, il ne semble pas que nous ayons à craindre une concurrence analogue à celle que Londres et Bristol tentent aujourd'hui, à grands efforts, de faire à Liverpool pour l'établissement de paquebots à vapeur sur New-York.

Dans le cas même où les lignes anglaises se multiplieraient assez pour se nuire entre elles, leur rivalité ne pourrait être que peu ressentie par nos lignes, en ce que les marchandises et les voyageurs allant de France en Amérique, ou se rendant d'Amérique en France, ne trouveraient pas d'avantages, même à une différence assez considérable dans les prix de transport, à faire le détour de l'Angleterre.

Quant à l'exécution de l'entreprise, en raison de sa hardiesse et de sa nouveauté, elle a besoin de l'aide du gouvernement, et, en raison de son importance, elle ne peut être faite que par des actionnaires.

Aux yeux des auteurs du projet, le principe essentiel de bonne organisation pour une entreprise de ce genre, qui doit agir avec et seulement jusqu'à concurrence de son propre capital, et ne doit pas mettre ses créanciers dans le cas de prendre des résolutions et des mesures susceptibles de les compromettre personnellement, est que la direction en appartienne toujours de droit aux actionnaires dans la proportion du montant de leurs actions, et suivant des règles à fixer, cette direction devant seulement être déléguée par eux, pour des périodes limitées, à des conseils d'administration dont la surveillance auxquel seraient subordonnés des agents rétribués et toujours révocables.

Ils ont inscrit, à la suite de leurs noms, la somme pour laquelle ils sont disposés à s'intéresser dans une entreprise de

bateaux à vapeur entre le Havre et New-York, organisée conformément aux idées et aux principes qui viennent d'être exposés, se réservant, soit d'annuler leur souscription, soit de l'élever dans le cours de la réunion dont il va être parlé, et qui aura lieu entre eux au-sitôt que les sommes inscrites auront atteint le chiffre d'un million; entendant de plus qu'ils cesseront d'être liés d'aucune manière par la promesse de concours à l'entreprise projetée, qu'ils se donnent mutuellement par leur signature au pied du présent exposé, s'ils n'avaient été convoqués par voie du *Journal du Havre*, pour une époque antérieure au 31 mars prochain, à ladite réunion.

Cette réunion aurait pour but principal de nommer une commission prise parmi les souscripteurs, à laquelle il serait donné pouvoir de traiter avec le gouvernement au sujet de l'indemnité qui devra être accordée par lui, et d'en stipuler les conditions, la nature et l'importance.

Il lui serait donné en outre mission de recevoir des souscriptions ultérieures, soit au Havre, soit à Paris, Lyon, New York, ou ailleurs, jusqu'à concurrence d'une somme à fixer, et de préparer la rédaction d'un acte de société anonyme, qu'elle proposerait, dans le délai le plus rapproché possible, à une assemblée générale des souscripteurs, en l'accompagnant d'un rapport: 1<sup>o</sup> sur le résultat des démarches dans le but ci-dessus; 2<sup>o</sup> sur la marche qu'elle conseillera d'adopter en procédant à l'exécution de l'entreprise, soit que l'on doive construire un seul bateau, soit que l'on doive en faire construire immédiatement plusieurs; 3<sup>o</sup> sur le tonnage, la disposition des bâtiments, le système des constructions, en bois ou en fer, qui paraîtraient les plus convenables; 4<sup>o</sup> sur les prix des divers constructeurs, soit pour les machines, soit pour les coques, et sur le coût total auquel pourrait s'élever chaque bateau d'un tonnage indiqué, etc., etc.

Ce sera dans le cours de la première de ces réunions, après avoir nommé une commission et avoir tracé sa mission spéciale, dont les points principaux viennent d'être indiqués, que les sousignés pourront, séance tenue, exercer le droit qu'ils se réservent, soit d'augmenter leur souscription, soit de la retirer en entier, s'ils viennent à ne pas être satisfaits des premières explications qui auront eu lieu entre eux.

La séance levée, chacun se trouvera définitivement engagé comme actionnaire pour la somme pour laquelle il sera resté inscrit, et, en conséquence, tenu de se soumettre aux décisions de la majorité relativement à l'organisation définitive de la société, et à tous autres points sur lesquels il sera voté ultérieurement.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

## Feuille d'Annonces.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

(8091) VENTE, APRÈS DÉCÈS, Place Louis XVIII.

Le samedi 29 février, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la vente aux enchères d'un cheval et d'une vache.

### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

CHAMBRE DES NOTAIRES, SITUÉE A LYON, QUAI SAINT ANTOINE, n° 31, AU 2<sup>e</sup>.

Le vendredi 28 février 1840, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, à l'adjudication définitive d'une maison et d'un terrain propre à des constructions, situés à la Guillotière, rue de Chabrol, appartenant à M. Raymond, marbrier.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du cahier des charges. (1647)

### ANNONCES DIVERSES.

(8066) A VENDRE. — Jolie voiture pour un cheval, emant à vasistas. S'adresser chez M. Rouveure, rue Sainte-Hélène, 6.

(8084) A LOUER DE SUITE. — De vastes ateliers et une force motrice, situés sur les bords du Rhône, à cinq lieues de Lyon; chaque salle a 40 mètres de long sur 20 mètres de large; une pompe à feu de trente chevaux sert de force motrice.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Brosard, apprêteur de schalls, à l'angle de la rue de Sèze et de l'avenue de Vendôme, au Brotteaux.

(8090) A VENDRE DE SUITE, Pour cause de maladie.

Un très-bon fonds de CAFÉ situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera de bonnes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Roman, rue Lainerie, 7.

(8089) A LOUER DE SUITE.

Café situé à la Guillotière, sur la digue, quai Bas-Port. S'y adresser, ou chez M. Galles, rue Vaubecour, 3, au rez-de-chaussée.

(8083) A VENDRE pour cessation de commerce. — PIANOS de Pleyel, de Pape, de Boisselot et autres.

S'adresser place Bellecour, 12, de onze heures à une heure et de deux à quatre heures.

(8087) A CÉDER. — L'HOTEL DE FRANCE, à Dôle (Jura). Cet hôtel, très-fréquenté et avantageusement connu, est situé sur les routes de Paris en Suisse et en Italie par Dijon. On pourrait entrer en jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M. Goisset fils, propriétaire de cet établissement, et à M. Goisset père, propriétaire de l'hôtel de la Cloche, à Dijon (Côte-d'Or).

(8042) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grand écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, traiteur, impasse Saint-Polycarpe, ou à M<sup>me</sup> veuve Billiet, à Crémieu (Isère).

(8088) On a perdu un billet de 250 fr. On prie ceux qui l'ont trouvé de s'adresser à M. Clair, garçon de bureau à la préfecture du Rhône.

### COURS MORAND, 3, AUX BROTTAUX.

#### GOMMET, PÉPINIÉRISTE,

Tient magasin de graines potagères, fourragères et fleurs, grand assortiment de mûriers, haute et basse tige, et pourrettes, d'arbres, arbustes de toutes espèces, à des prix très-modérés.

On trouve aussi chez lui un procédé infailible, dont il est seul possesseur, pour la destruction des courteroles, taupes et vers blancs. (8056)

(415) GAZ DE TURIN.

MM. les porteurs de promesses d'actions, qui n'auraient pas satisfait au versement intégral de 600 fr., montant de l'action, sont invités à les compléter au plus tôt chez MM. Jean Bontoux et Ce, n° 19, port Saint-Clair, sous peine d'être exclu de leur droit de présentation à l'assemblée générale convoquée à Turin pour le 15 mars prochain.

Ils sont, en outre, prévenus qu'ils pourront dès ce jour déposer chez les susdits banquiers, et contre récépissés, leurs titres provisoires libérés qui devront être échangés à Turin contre les titres définitifs au porteur.

## BIBERONS,

## PHARMACIE DE VERNET

Place des Terreaux, 13.

## LES BISCUITS

BOUTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

DEPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux. (2129)

<p>LE RACAHOUT ET les PECTORAUX de NAFÉ se vendent à LYON, Chez VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; ANDRE, pharmacie des CELESTINS, Et dans les Faubourgs de Lyon: Chez VIL, à Vaise; Crolat, à Saint-Just; Rouvière, à la Croix-Rousse; E. Galofré, à la Guillotière.</p>	<p>PATE PECTORALE SIROP PECTORAL DE <b>NAFÉ D'ARABIE</b> Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport à la Faculté de Médecine de Paris. Pour guérir les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Asthmes, COQUELUCHES et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'étalagère, seul propriétaire DU <b>RACAHOUT DES ARABES</b> Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine, pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.</p>	<p>LE RACAHOUT ET les PECTORAUX de NAFÉ se vendent, dans le département, aux pharmacies de MM. Arduin, à Amplepuis; Tournier, à Givors; Fayolles et Dumas, à St-Gents; A. Michel, à Tarare; Brigaud, à Thisy; Ayot, à Villefranche; Meraud, à Bourg; Martinet, à Saint-Etienne; Et dans toutes les villes des départements.</p>
---	---	---

Au dépôt général des Célestins, à Lyon. (2125)

(8399) On offre à des jeunes gens intelligents une occupation honorable et lucrative. S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

## BERLINES DU COMMERCE

De Lyon à Villefranche.

DEUX DÉPARTS PAR JOUR DE L'UNE ET DE L'AUTRE VILLES.

Ce nouveau service se recommande à MM. les voyageurs et négociants par la rapidité de sa marche, par l'élégance et par la commodité des voitures.

A dater du 1<sup>er</sup> mars les départs auront lieu :

De LYON : A huit heures du matin, à trois heures du soir.  
De VILLEFRANCHE : A sept heures du matin, à deux heures du soir.

Bureaux : A Lyon, place de la Miséricorde, n° 11, près des Terreaux; à Villefranche, Grande-Rue, au centre de la ville.

L'entreprise se charge du transport des marchandises et des financiers. (8417)

(8058) M. PERLET, décorateur, continuera ses leçons de perspective à dater du 2 mars prochain, de sept à neuf heures du matin, aux mêmes conditions de 30 fr. par mois, cours Morand, 18, à l'entresol, aux Brotteaux.

## AVIS AU COMMERCE

et à MM. les Voyageurs.

### HOTEL DU LEMBOURG, A AVIGNON,

Le plus près et à quelques minutes des bateaux à vapeur, de la poste, des diligences de Marseille, de Nîmes, et au centre de la ville et du commerce.

MM. LES VOYAGEURS Y TROUVERONT

Une grande économie jointe au confortable et à des soins attentifs;

Un indicateur très-exact du crédit de tous les marchands et négociants de la ville;

Des diligences pour toutes les villes des départements circonvoisins;

Des diligences pour Beaucaire, correspondant avec les chemins de fer pour Nîmes;

Des diligences pour Arles, correspondant avec les paquebots pour Marseille;

Des voitures à volonté pour Vaucluse, le pont du Gard, etc.;

Bonne table d'hôte et services particuliers à toute heure et de tout prix;

Appartements neufs et commodes pour déballage de marchandises.

Commissionnaire pour la ville franco :

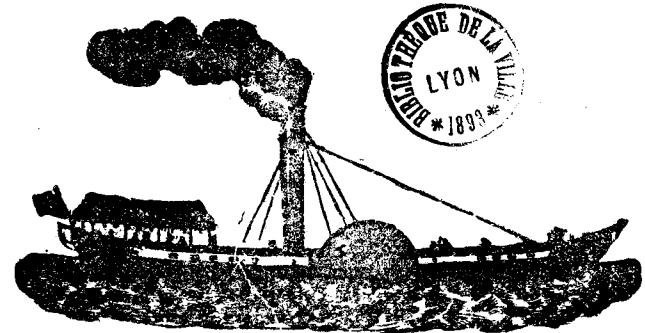
M. CHALANQUI fils, propriétaire dudit hôtel, se charge, sans aucuns frais, de tous les besoins que ses clients peuvent avoir dans son département (affaires litigieuses, recouvrements, etc.). (8081)

## MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT  
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)



## BATEAU A VAPEUR EN FER

### LE PAPIN N° 1

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Vendredi 28 février, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces superbes bateaux, dont les machines sont à basse pression, se recommandent par la supériorité de leur marche, l'élégance et la commodité de leurs emménagements. (299)

### SIROP PECTORAL

## DE MOU DE VEAU.

Il guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine.

Se vend, avec une instruction, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2123)

### Maladies de Poitrine.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop pectoral guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. (2118)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.